

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Délibération n° DB 2023-94**

Date de la convocation : 16/11/2023

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 18

Le vingt-trois novembre deux mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

**Présents** : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION et Françoise PAYEN et MM Roland CANIVENQ, Bruno DAUPHY, Yann DUGARD, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ, Benoit SINGLIT et Bruno VALET.

**Représentés** : M. Dominique DANNAUX donne pouvoir de vote à M. Christophe MANCEAUX, M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Michel MEIS et M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

---

**OBJET : AUTORISATION DE DEPOT DE DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR / DSIL 2024 ET DES AUTRES DISPOSITIFS DE SUBVENTION MOBILISABLES CONCERNANT L'AMENAGEMENT ET ISOLATION THERMIQUE SUR LE SITE DE LA MAISON DE LA NATURE A BOULT AUX BOIS**

Considérant que la Communauté de Communes est propriétaire depuis 2005 d'un bâtiment situé au 1 rue de la Héronnière à Boulton aux Bois, mis à disposition de l'association Maison de la Nature » et du Centre de Recherche et de Formation en Eco-éthologie de l'Université de Champagne Ardenne.;

Considérant la nécessité d'améliorer les aménagements extérieurs du bâtiment, notamment les accès, ainsi que la gestion des eaux pluviales,

Considérant les coûts de fourniture de fuel sur ce bâtiment et les obligations imposées par le décret tertiaire sur les économies d'énergie,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser les travaux suivants :

A l'extérieur :

- Aménagement de l'accès à la maison de la nature : terrassement, création d'une place PMR, mise en enrobé de la zone circulaire avec maintien d'espaces verts, gestion des eaux de pluie
- Création d'une rampe d'accès à l'arrière du bâtiment
- Déviation des eaux pluviales de l'arrière du bâtiment vers les mares

.../...

A l'intérieur du bâtiment :

- Isolation des combles dans le grenier (une partie par soufflage mécanique pour zéro Euros avec l'aide des CEE, une partie « en rampant ») – isolation du mur des combles qui donne sur le bureau - mise en place d'un OSB entre l'espace isolé par soufflage et celui isolé en rampant – mise en place de chevrons pour obturer les jours - pose et dépose câblage électrique
- Remplacement de portes extérieures : 3 portes à un ventail avec barre antipanique et 1 porte à deux vantaux avec barre anti-panique
- Travaux d'amélioration de l'accessibilité à l'intérieur du bâtiment :
  - o Porte sanitaires PMR : plaque signalétique et barre de guidage
  - o Escaliers : application peinture sur première et dernière contre marche, bande de vigilance, prolongement main courante.

Vu le plan de financement prévisionnel suivant,

Dépenses		Recettes			
Postes de dépense	Montant (HT)	Financier	Dispositif	Part	Montant
Aménagement de l'accès, place PMR, gestion des eaux de pluie	5 230,00 €	Etat	DETR	30%	15 469,50 €
Création d'une rampe d'accès à l'arrière du bâtiment	450,00 €				
Déviations des eaux pluviales de l'arrière du bâtiment vers les mares	2 947,00 €				
Isolation des combles (aides CEE déduites), chevrons, dépose et pose câblage électrique	19 838,00 €				
Remplacement des portes extérieures	21 000,00 €				
Amélioration de l'accessibilité à l'intérieur du bâtiment	2 100,00 €				
<b>TOTAL HT</b>	<b>51 565,00 €</b>	<b>TOTAL subventions</b>		<b>30,00%</b>	<b>15 469,50 €</b>
		<b>Reste à charge sur le HT</b>		<b>70,00%</b>	<b>36 095,50 €</b>
TVA (base 20%)	10 313,00 €	FCTVA			10 150,47 €
		Reste à charge après application du FCTVA			162,53 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>61 878,00 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>		<b>100,00%</b>	<b>61 878,00 €</b>

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'APPROUVER le plan de financement tel que présenté ;
- d'AUTORISER le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat (DETR/DSIL 2024), ainsi qu'auprès de tout autre financeur dont un dispositif de subvention peut être mobilisé au regard du projet concerné ;
- de CHARGER le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,  
Françoise PAYEN



Le Président,



Benoît SINGLIT